



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, André Pineault, directeur général et greffier de la Ville de Bonaventure que :

Conformément aux dispositions de la Loi des cités et villes de la province de Québec, le conseil municipal de la Ville de Bonaventure procédera à l'adoption du plan triennal d'immobilisation (PTI) 2025, le lundi 16 décembre 2024, à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 127, avenue de Louisbourg, Bonaventure.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisation.

DONNÉ à Bonaventure ce 5^{iem} jour de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

André Pineault, directeur général et greffier
Bonaventure, le 5 décembre 2024.